

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 33
procurations : 8
votants : 41

Date de convocation :
16 septembre 2025

PRESENTS : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nicolas LAKS, P.-J. CRASTES, T. ROSAY, P. CHASSOT, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J.-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, L. CHEVALIER, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par P. DURET, J. CHEVALIER par I. ROSSAT-MIGNOT, G. NICOUD par D. BESSON, J.-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, J. LAVOREL par F. BENOIT, S. RODRIGUEZ par L. CHEVALIER

SUPPLEE : A. CUZIN par T. ROSAY

EXCUSES : J.-L. PECORINI, D. THEVENOZ, L. DUPAIN, F. GUILLET

ABSENTS : Nathalie LAKS, B. GONDOUIN, G. BARON, M.-N. BOURQUIN

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° c_20250922_dech_099

**Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Laks, 5ème Vice-Président,

Conformément aux dispositions de l'article D2224-1 du code général des collectivités territoriales, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Genevois pour l'année 2024 doit être présenté à l'assemblée délibérante après la clôture de l'exercice.

Ce rapport, ainsi que l'avis du Conseil communautaire, sont mis à disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation, et sur le site internet de la Communauté de Communes.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux Communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil municipal et à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les Communes en disposant, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le RPQS 2024 de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-13, L2224-17-1, D2224-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n°4 développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu l'avis de la Commission Déchets, réunie le 15 septembre 2025 ;

Vu le RPQS 2024 annexé à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : approuve le RPQS 2024 de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes du Genevois, annexé à la présente délibération.

Article 2 : rappelle qu'un exemplaire du rapport sera transmis aux Communes adhérentes.

Article 3 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 41

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette délibération :

- Télétransmise en Préfecture le 29/09/2025
- Publiée le 29/09/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



ANNEE 2024

Sommaire

- 1. Le territoire desservi 3**
 - 1.1 Le périmètre 3
 - 1.2 Présentation générale 3
 - 1.3 Répartition de la population 4
 - 1.4 Organigramme 5
 - 1.5 Caractéristique des opérations de collecte 5
- 2 Répartition des tonnages collectés en 2024 7**
- 3 Collecte..... 7**
 - 3.1 Ordures ménagères résiduelles..... 7
 - 3.2 Les emballages 9
 - 3.3 Les textiles 10
- 4 Les déchetteries 11**
 - 4.1 Les Déchets d’Équipements Électriques et Électroniques « DEEE » 13
 - 4.2 Les divers déchets 14
 - 4.3 Déchets toxiques à quantité dispersée (DTQD) 14
 - 4.4 Le compostage 15
- 5 Coûts du service public d’élimination des déchets..... 16**
 - 5.1 Recettes 16
 - 5.2 Dépenses 16
 - 5.3 Coûts du service 17

1. Le territoire desservi

1.1 Le périmètre

Le Genevois,

*au nord de la Haute Savoie,
à proximité des Alpes,
du Jura et de la Suisse*



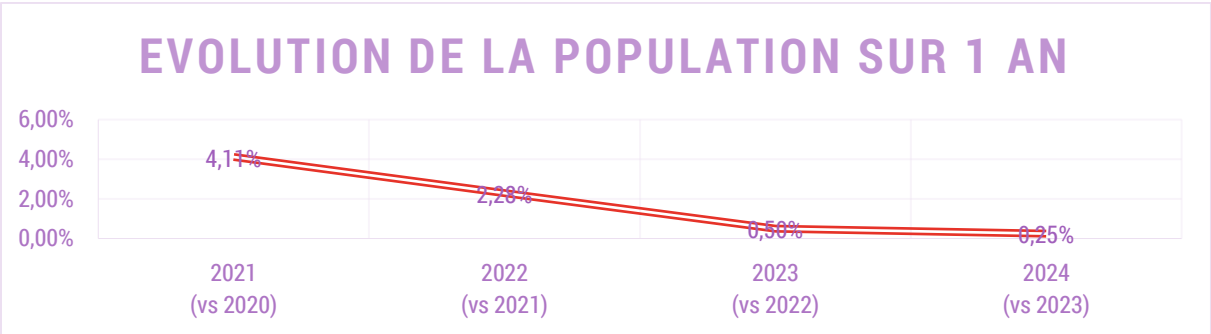
1.2 Présentation générale

La Communauté de Communes du Genevois est une collectivité située dans le département de la Haute-Savoie. Elle regroupe 17 communes rurales et semi-urbaines. Créée fin 1995, la Communauté de Communes du Genevois s'est vue déléguer la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

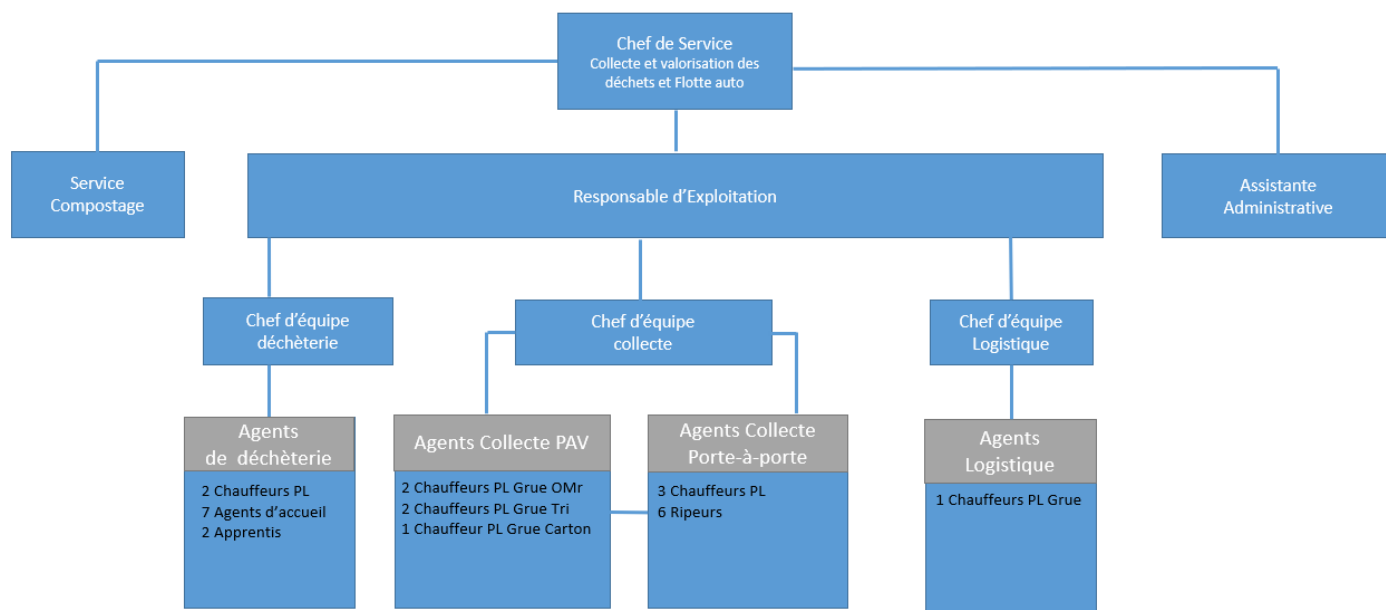
Elle adhère au syndicat de traitement du SIVALOR, pour le traitement d'une partie de ses déchets « ordures ménagères, déchets verts, déchets encombrants des ménages » DEM ».

1.3 Répartition de la population

Communes	2019 (vs 2018)	2020 (vs2019)	2021 (vs 2020)	2022 (vs 2021)	2023 (vs 2022)
Archamps	2604	2592	2622	2 644	2 657
Beaumont	2872	2905	2905	3 094	3 102
Bossey	1015	1032	1043	1 054	1 020
Chênex	822	837	827	824	821
Chevrier	522	551	606	633	645
Collonges	4079	4096	4069	4 065	4 089
Dingy	682	703	718	726	755
Feigères	1597	1715	1713	1 789	1 833
Jonzier	797	818	839	847	853
Neydens	1817	1959	2054	2 175	2 295
Présilly	887	979	1068	1 071	1 070
St-Julien	14294	14476	15758	16 125	15 968
Savigny	863	913	956	1 001	1 006
Valleiry	4620	4757	4925	4 995	4 968
Vers	855	912	911	936	950
Viry	5206	5264	5379	5 497	5 674
Vulbens	1609	1656	1671	1 685	1 699
TOTAL	45141	46165	48064	49 161	49 405
Evolution de la population	1,80%	2,27%	4,11%	2,28%	0,50%



1.4 Organigramme



1.5 Caractéristique des opérations de collecte

La Communauté de Communes a développé 2 modes de collecte pour les ordures ménagères :

- **Collecte en porte-à-porte et points de regroupement** « bacs à roulettes » par trois camions bennes à ordures ménagères.
 - Camion benne avec chauffeur et deux ripeurs
 - Chaque véhicule procède à une tournée par jour de 4h15 à 11h15 du lundi au vendredi.
 - Chaque tournée est composée de deux remplissages complets de la benne, soit 7 tonnes environ par remplissage.



- **Collecte en point d'apport volontaire (PAV) « conteneurs enterrés et semi-enterrés »** à l'aide de deux camions multifonctions.
 - Cinq camions multifonctions avec un chauffeur qui procède à la collecte de 60 conteneurs par jour en moyenne du lundi au vendredi

La Communauté de Communes du Genevois collecte les Ordures Ménagères, les Emballages et les Cartons bruns.

Le verre est collecté par un prestataire du SIVALOR

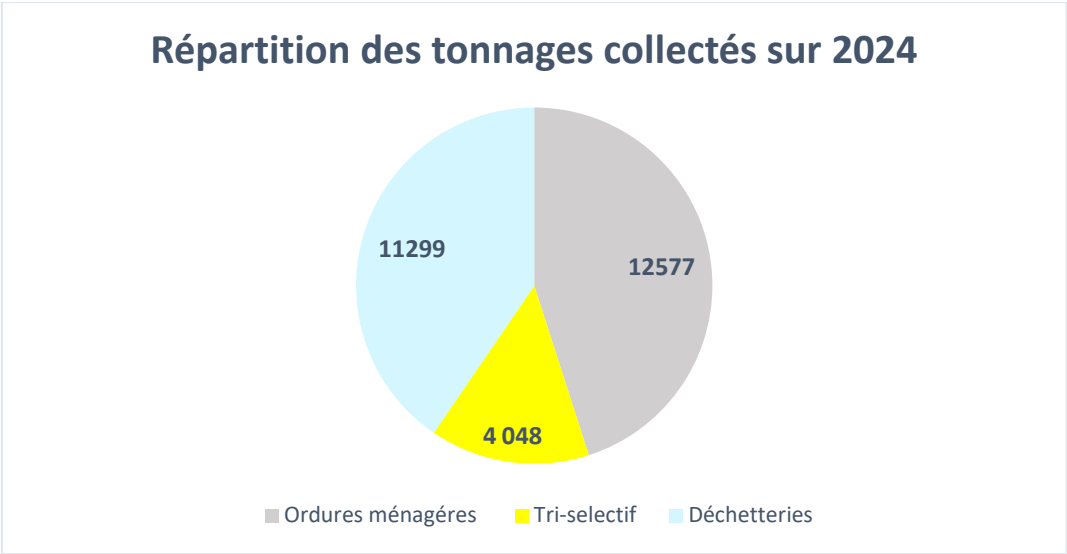


- La collecte par le biais de 2 déchetteries ouvertes 6 jours sur 7



© BNB photographies

2 Répartition des tonnages collectés en 2024



3 Collecte

3.1 Ordures ménagères résiduelles

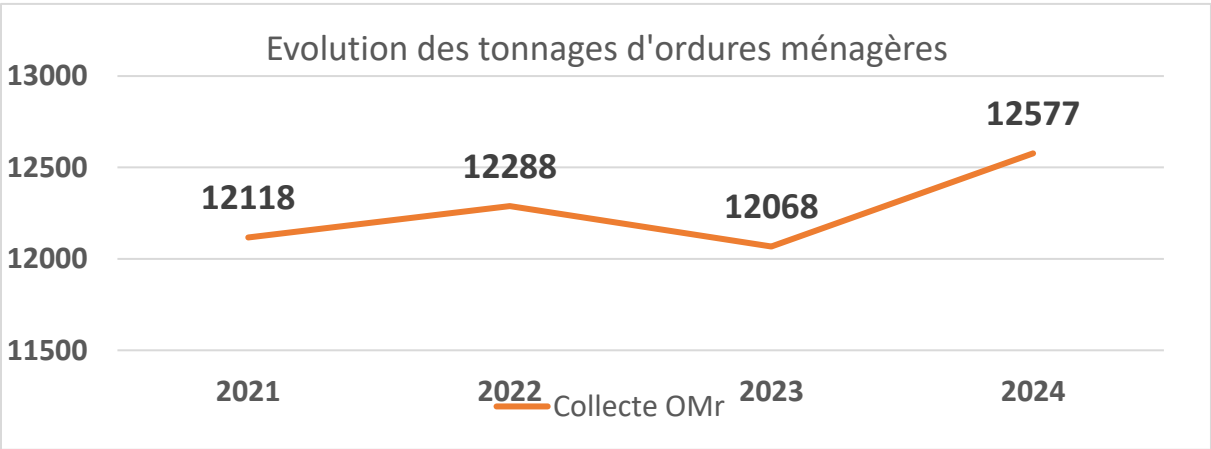
En 2024, les agents du service déchets ont collecté 12577 Tonnes d’ordures ménagères (OM), soit 4,22 % de plus qu’en 2023. Durant cette même période, la population du territoire a augmenté de 0,25%.

Répartition de la collecte des Ordures Ménagères sur l’année 2024

	2021	2022	2023	2024
Janvier	935,56	1041,04	1042,5	1072,88
Février	912,78	931,32	873,18	986,7
Mars	1084,62	1089,32	1053,58	989,98
Avril	1013,14	1016,68	928,8	1057,72
Mai	1024,86	1102,44	1102,44	1121
Juin	1104,24	1069,06	1041,48	1025,78
Juillet	1068,12	987,86	973,7	1122,22
Août	971,6	991,08	972,42	967,06
Septembre	1010,68	1031,5	978,44	1015,12
Octobre	989,52	1016,16	1061,7	1152,1
Novembre	1017,42	977,24	1019	970,54
Décembre	985,32	1034,52	1020,46	1096
TOTAL	12118	12288	12068	12577
%	-1,87%	1,41%	-1,79%	4,22%

	2021	2022	2023	2024
Janvier	935,56	1041,04	1042,5	1072,88
Février	912,78	931,32	873,18	986,7
Mars	1084,62	1089,32	1053,58	989,98
Avril	1013,14	1016,68	928,8	1057,72
Mai	1024,86	1102,44	1102,44	1121
Juin	1104,24	1069,06	1041,48	1025,78
Juillet	1068,12	987,86	973,7	1122,22
Août	971,6	991,08	972,42	967,06
Septembre	1010,68	1031,5	978,44	1015,12
Octobre	989,52	1016,16	1061,7	1152,1
Novembre	1017,42	977,24	1019	970,54
Décembre	985,32	1034,52	1020,46	1096
TOTAL	12118	12288	12068	12577
%	-1,87%	1,41%	-1,79%	4,22%

Évolution des tonnages depuis 2021

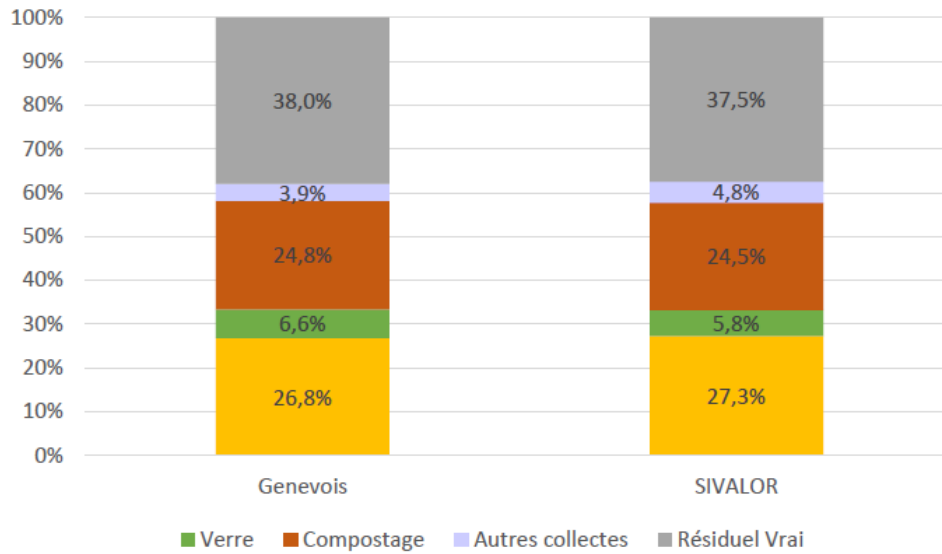


- Contenu de nos ordures ménagères résiduelles

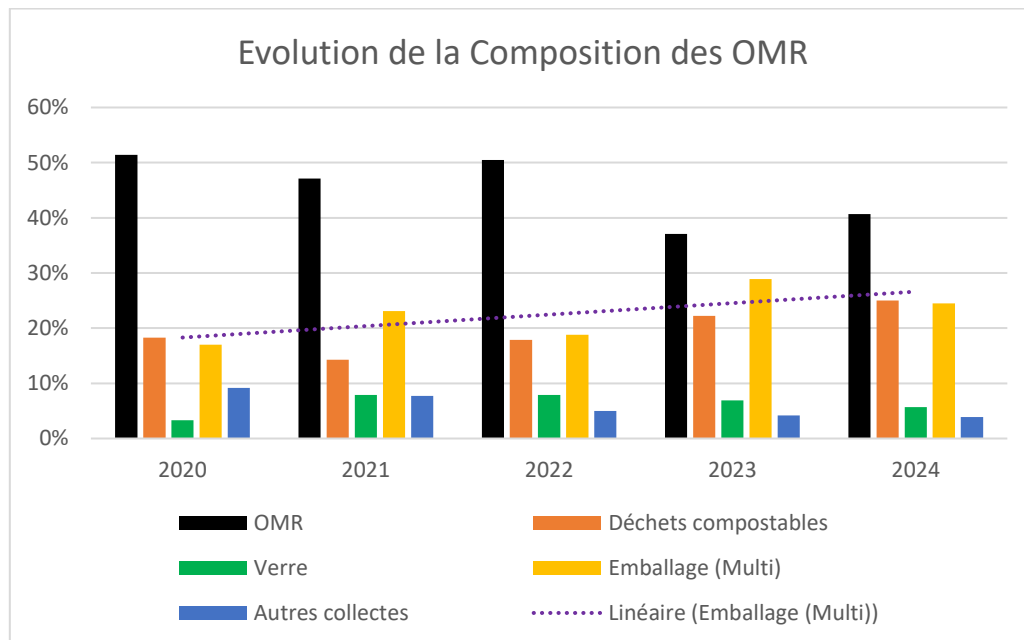
Depuis 2011, le SIVALOR, réalise par le biais du bureau d'études « VERDicité » des caractérisations sur notre territoire. 3 circuits de collecte ont été ainsi analysés « Savigny, Jonzier-Épagny, Collonges-sous-Salève, Bossey et St-Julien en Genevois ». Ces caractérisations nous permettent de mesurer le volume et la nature des flux pouvant être soustraits de nos ordures ménagères résiduelles.

Répartition des déchets à la suite de la campagne de caractérisation du SIVALOR

Composition des OMR par consignes, Collectivité/SIVALOR, 18 éch.



Évolution de la composition des OMR depuis 2020

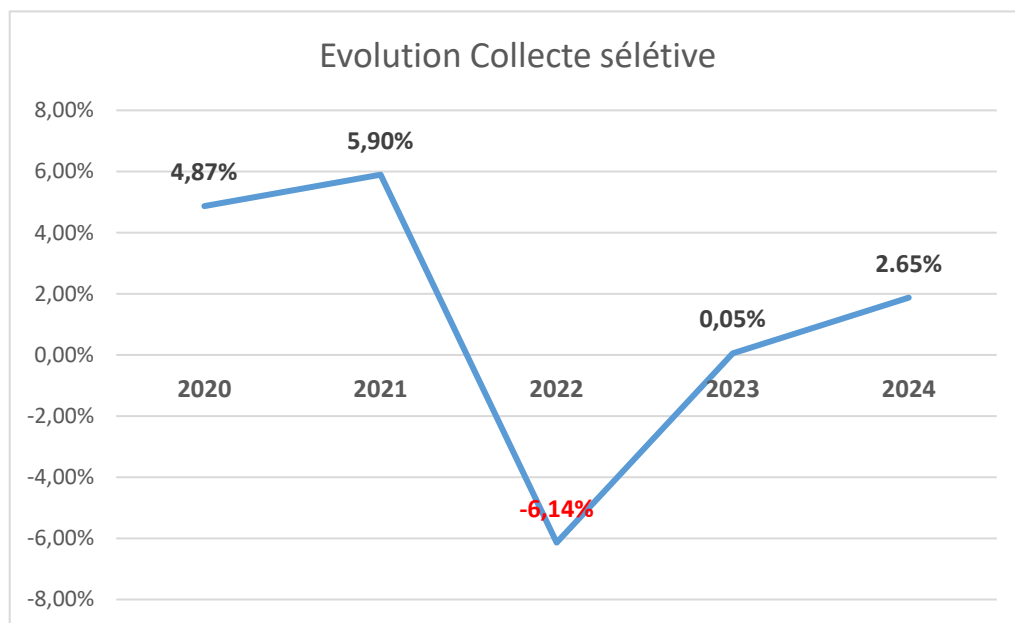
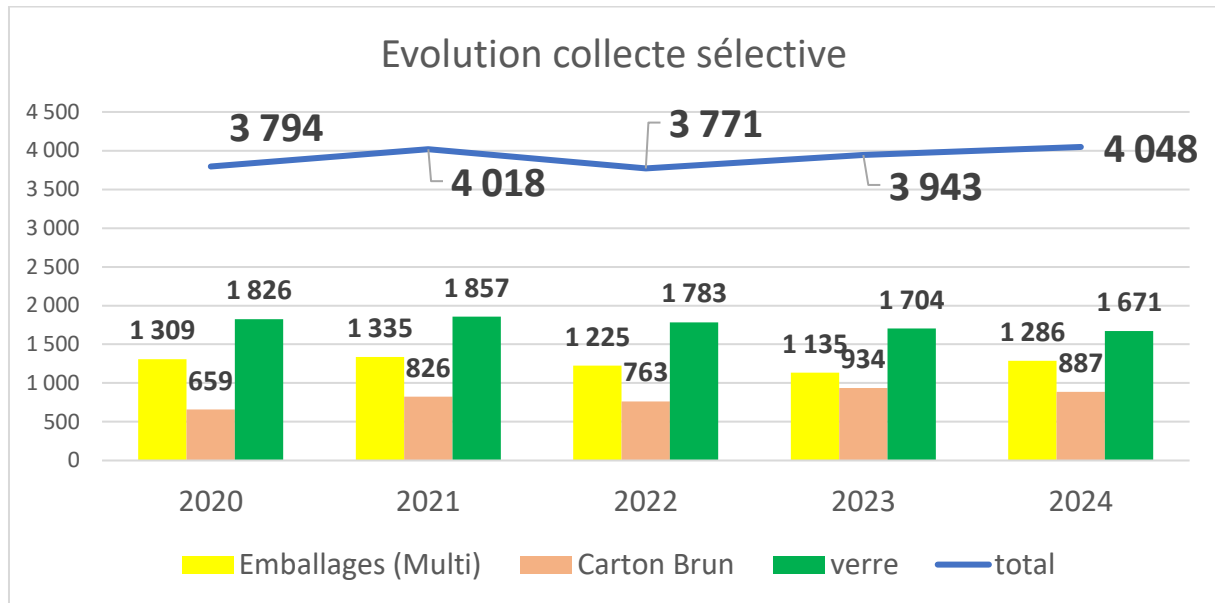


3.2 Les emballages

Sur notre territoire, la collecte et le traitement des emballages « papier, carton/plastique, métal/verre » sont collectés par la CCG depuis le 1^{er} mai 2023. Cette collecte est réalisée par des points d'apport volontaire « aériens, semi-enterrés, enterrés » et en déchetterie à l'aide de bennes dédiées.

38 rue Georges de Mestral, Archamps Technopole - bât. Athéna 2 - 74166 Saint-Julien-en-Genevois cedex - tél. : +33 (0)4 50 95 92 60 | email : info@cc-genevois.fr

Tonnage annuel réparti par flux



Cette augmentation est en lien avec le déploiement des conteneurs emballage et la reprise de la pré-collecte.

3.3 Les textiles

La Communauté de Communes du Genevois en partenariat avec la « Fibre savoyarde » qui a développé une collecte de textiles sur le territoire.

En 2024, cette collecte a permis de détourner des ordures ménagères, 204 Tonnes de textiles, contre 170 Tonnes en 2023.



4 Les déchetteries

Une déchetterie est un espace clos, classé pour la protection de l'environnement, gardienné et aménagé pour que des particuliers et des professionnels puissent y déposer certains déchets qui ne sont pas ramassés dans le cadre du service de collecte des ordures ménagères.

Répartition des déchetteries sur le territoire



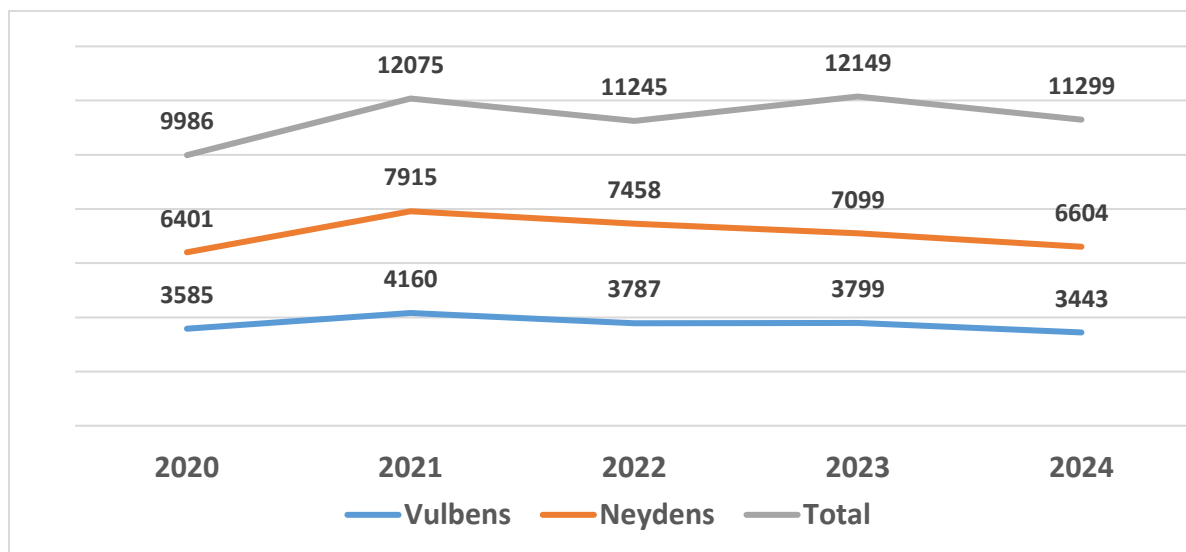
Les déchetteries de la Communauté de Communes du Genevois sont conduites de la façon suivante :

- Surveillance et gestion assurées par la Communauté de Communes du Genevois

38 rue Georges de Mestral, Archamps Technopole - bât. Athéna 2 - 74166 Saint-Julien-en-Genevois cedex - tél. : +33 (0)4 50 95 92 60 | email : info@cc-genevois.fr

- Le transport et le traitement des déchets par différents prestataires « SERFIM, EXCOFFIER », le SIVALOR et la Communauté de Communes du Genevois.

En 2024, la collectivité a collecté 10 047 tonnes de déchets par le biais de deux déchetteries, soit une diminution de 7% par rapport à 2023.



Les principaux flux ayant diminué sont les déchets verts et les gravats.

Les divers déchets, provenant de particuliers et professionnels, collectés sont les suivants :

- Les Déchets Équipements Électriques et Électroniques « DEEE »
- Déchets végétaux
- Cartons, papiers
- Déchets ferreux
- Bois « hors bois créosoté »

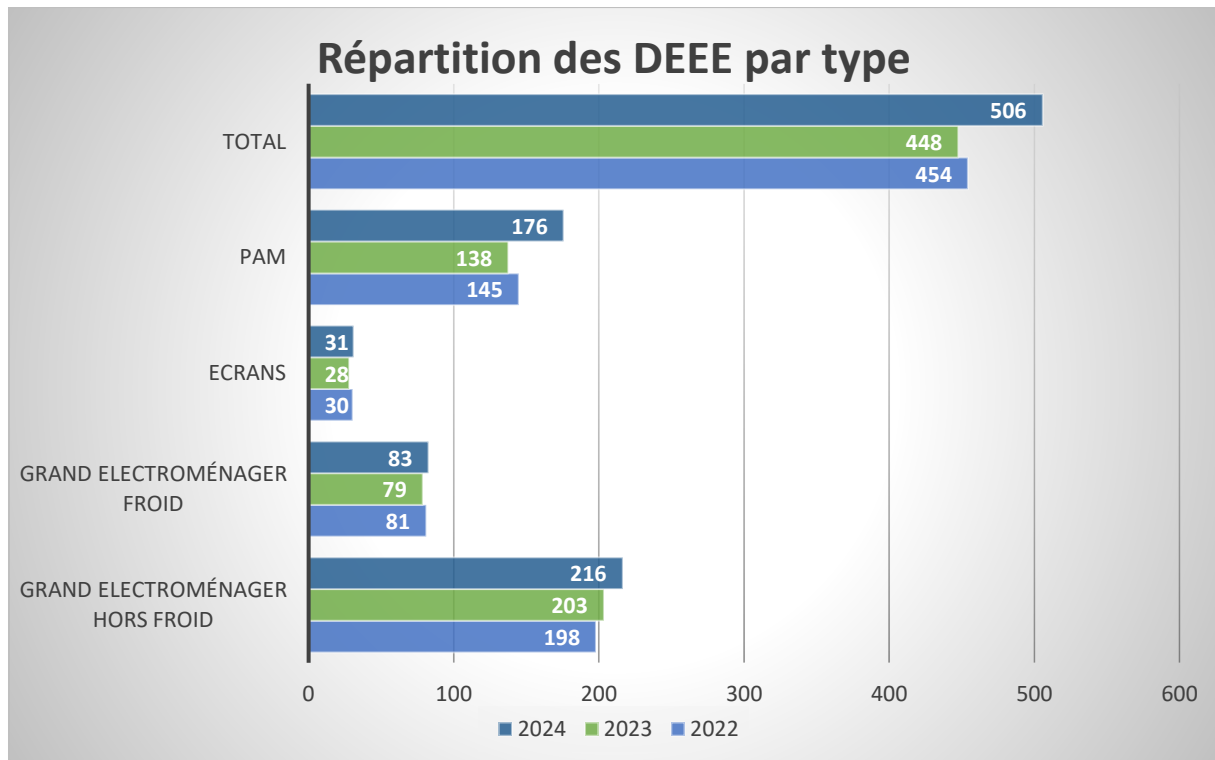
Les déchets toxiques en quantité dispersée « DTQD » :

- Produits liquides, solides, corrosifs « acide, base »
- Liquides à incinérer « antigels, solvants, produits photo... »
- Solides ou liquides organiques « peintures, vernis, encres, graisses... »
- Solides ou liquides réactifs ou inconnus « chlorates, nitrates.. »
- Produits à base de mercure
- Autres solides « phytosanitaires, cosmétiques... »
- Filtres à huile et huile moteur
- Huile friture
- Aérosols
- Les bouteilles de gaz

4.1 Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques « DEEE »

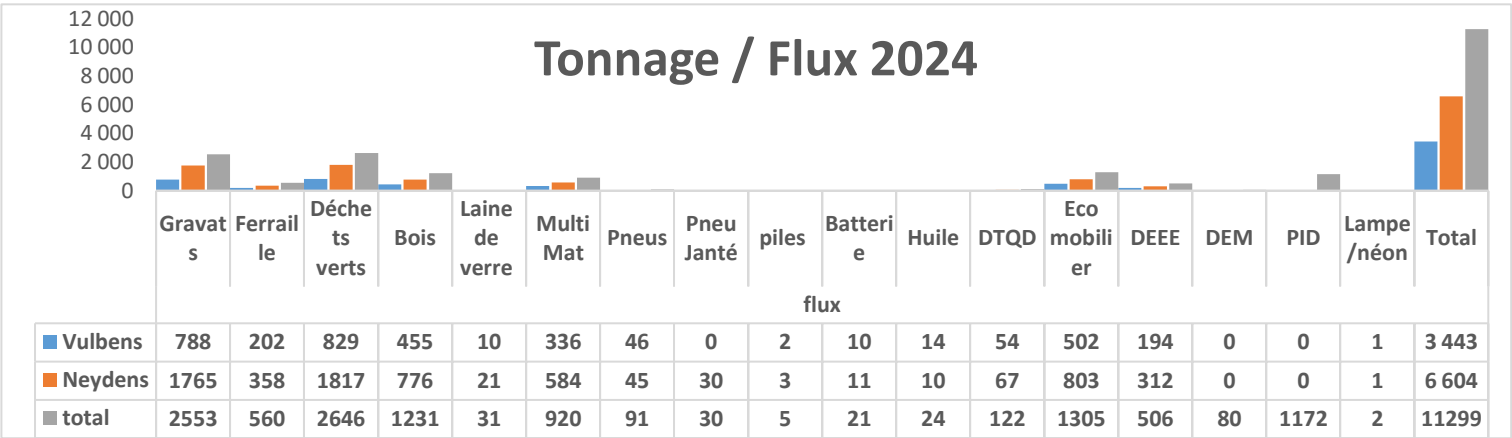
La collecte et le traitement des DEEE sont assurés et subventionnés par écosystème. En 2024, nous avons collecté sur l'ensemble des deux déchetteries 506 tonnes de DEEE.

Répartition des DEEE par type « 2022, 2023 et 2024 »



4.2 Les divers déchets

Répartition des principaux flux collectés en 2024



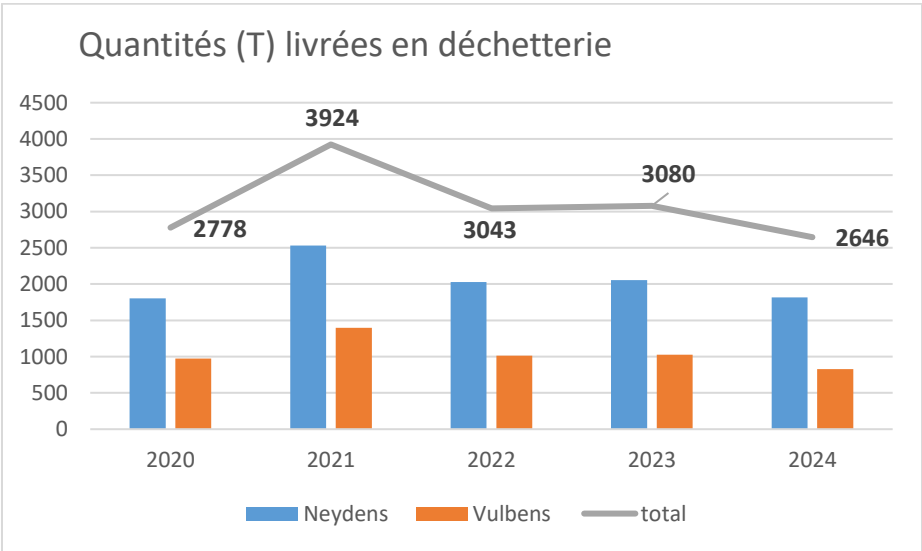
Focus déchets verts

Les déchets verts représentent 24% des apports en déchetterie.

Ce déchet est très lié au climat et ne permet pas de stabiliser les apports en déchèterie.

La météo de 2024, moins propice au développement de la flore, a eu pour conséquence comme en 2023, une stabilisation des apports en déchetterie.

Évolution des apports de 2020 à 2024



4.3 Déchets toxiques à quantité dispersée (DTQD)

Le coût de traitement des DTQD s'élève à 92 639 € pour 122 Tonnes. La part la plus importante est le traitement des peintures.

Les DTQD sont des déchets hautement sensibles pour l'environnement, ce qui explique le coût élevé du traitement.

Cependant, une quantité définie de ces flux sont collectés et traités gratuitement par des éco-organismes « tubes fluos, les piles » et d'autres comme les batteries nous génèrent des recettes.

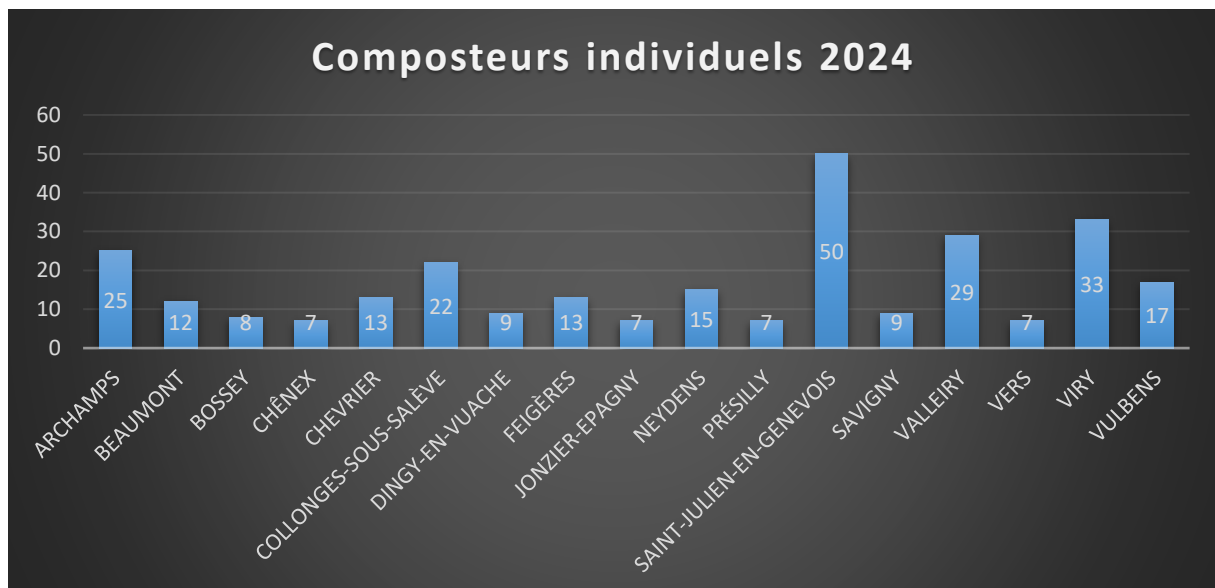
4.4 Le compostage

Depuis plusieurs années, la collectivité fait la promotion du compostage auprès des usagers du territoire. Elle accompagne les copropriétés dans la mise en œuvre de sites collectifs et propose des kits de compostage aux usagers habitant un logement individuel.

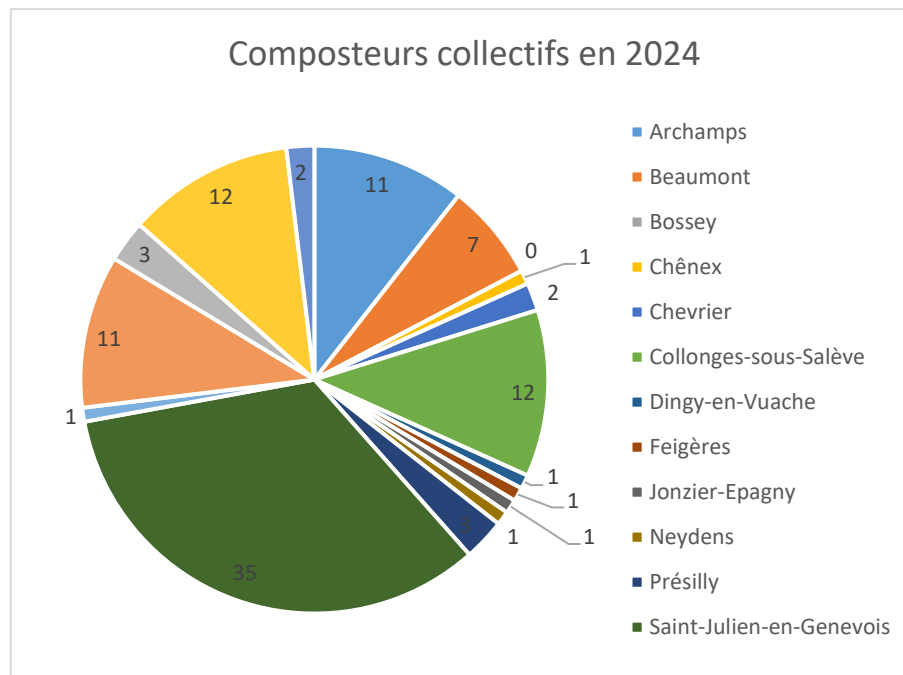
En 2024, 16 sites collectifs supplémentaires ont été installés, portant à 104 le nombre de sites en service sur le territoire.

La collectivité a également distribué, en 2024, 283 kits supplémentaires, soit un total de 2145 kits sur 6 ans.

Livraison de kits en 2024



Nombre de sites collectifs en service en 2024

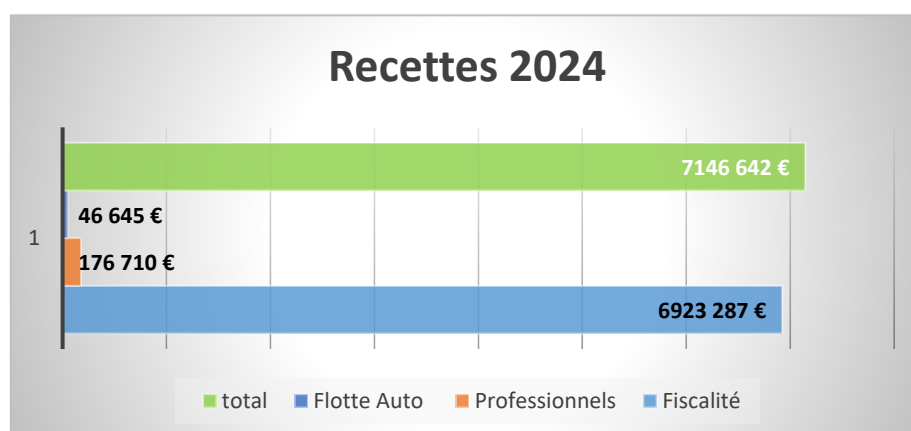


5 Coûts du service public d'élimination des déchets

5.1 Recettes

Les recettes de fonctionnement

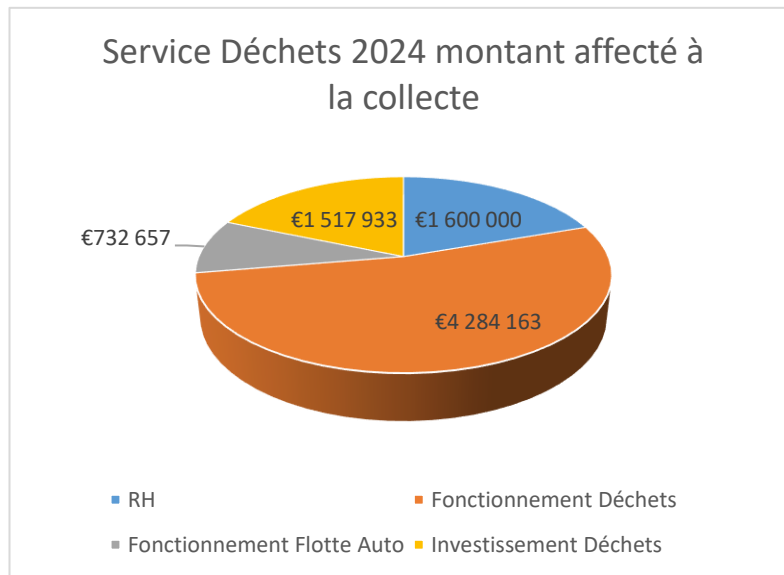
Les recettes s'élèvent à env. 7 146 642 € pour l'exercice 2024, avec comme principal apport la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



5.2 Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à env. 6 616 820 € pour l'exercice 2024.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à env. 1 517 933 € pour l'exercice 2024.



Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement atteignent environ 1 517 933 €, principalement consacrées à l'achat de conteneurs semi-enterrés et aériens (Reprise de la Précollecte) et l'achat d'une laveuse de Conteneur PAV

5.3 Coûts du service

- Coût de collecte des déchets par habitant et par tonne / an :



134 €



237 €

Les coûts de collectes sont fortement liés au prix du carburant, à l'entretien des véhicules et au prix du transfert...

Depuis plusieurs années, ces deux points ont fait l'objet d'une inflation non négligeable sur les dernières années.

- Coût de transfert et traitement des OMR collecté « porte-à-porte, point de regroupement, point d'apport volontaire et déchèteries »

Coût de Transfert et incinération OM et PID

Total TTC	€2 231 282,65
Taxe communale TTC 10%	€20 623,95
TGAP TTC 10%	€164 991,60
Traitement PID TTC 10%	€146 525,00
Traitement "incinération" TTC 10%	€1 383 481,00
Transfert déchets incinérable TTC 10%	€515 661,10



Pour tout renseignement complémentaire :

N'hésitez pas à prendre contact avec le Service collecte et traitement des
déchets de la Communauté de communes du Genevois

info@cc-genevois.fr